

1766  
 État des dépenses du greffe  
 des six premiers mois de l'année  
 pour le Conseil Supérieur de Bourbon  
 par le greffier  
 A. R. E. U.

Date	Description	Montant	Montant
17 66.	Pais de justices		
9 janvier	payé au boucher pour avoir coupé les oreilles de fracture blessée de M. Mape	6	6
	jde de autres bel. des. maître	6	6
26. dit.	jde de rencontre bel. des. Vally	6	6
	jde de Pierre bel. du S. morau	6	6
3 fev <sup>re</sup>	jde de Gaspard bel. du S. daerex	6	6
3 mars	jde de Pierre bel. des. Dubier	6	6
17 avril	jde de Chrisme v. quol bel. de la famp.	6	6
	jde de droite bel. des. Isareau	6	6
	jde de Hector bel. des. Signaler	6	6
	jde pour avoir coupé le jarret de la femme de Pierre	10	16
	de Pierre anc. Beauden leval	10	16
	de Louis anc. Robert	10	16
6 may	jde pour avoir coupé les oreilles de deux autres autores de ce	6	6

95 8  
C° 1037

Figure 25.1 : Etat des dépenses du greffe du Conseil Supérieur de Bourbon, pour les six premiers mois de 1766. ADR. C° 1037.

**26 : C° 1037. Etat des dépenses du greffe du  
Conseil Supérieur de l'île de Bourbon, pour  
les six premiers mois de l'année mil sept  
cent soixante-six.**

Etat des dépenses du greffe  
du Conseil Supérieur de l'île de Bourbon,  
pour les six premiers mois,  
mil sept cent soixante-six.

1766	<hr/> Frais de justice.	
9 janvier		
Payé au bourreau pour avoir coupé les oreilles de Christine, esclave du Sr. Massé (sic).....	6 l.	6 s.
Id. de André, esclave du Sr. Maître.....	6	6 .
28. du dit.		
Id. de Rencontre, esclave du Sr. Vally.....	6	6 .
Id. de Pierre, esclave du Sr. Morau .....	6	6 .
3 février.		
Id. de Gaspard, esclave du Sr. Lacroix.....	6	6 .
3 mars.		
Id. de Pedre, esclave du Sr. Robert.....	6	6 .
17 avril.		
Id. d'Etienne Vignol, esclave de la Compagnie.....	6	6 .
Id. de Rosette, esclave du Sr. Hoareau.....	6	6 .
Id. de Hector, esclave du Sr. Pignolet.....	6	6 .
Id. pour avoir coupé le jarret :		
de La Joie, au Sr. Parisien.....	10	16 .
de Pedre, au Sr. Beaulieu Laval.....	10	16 .
de Louis, au Sr. Robert.....	10	16 .
6 mai. Id. pour avoir coupé les oreilles :		
de Michel, à Antoine Maunier.....	6	6 .
		<hr/> 95 8 .

f° 1 v°

1766	de l'autre part.....	95	8	.
7 mai.				
Payé au bourreau pour avoir coupé les oreilles de Jacques au Sr. Lachambre <sup>273</sup>	.....	6	6	.
.				
De Gaspard, au même.....		6	6	.
De Grégoire, au Sr. Riquebourg.....		6	6	.
De Cupidon, au Sr. Nativel.....		6	6	.
3 juin.				
De Isabelle, à M. Préaudet.....		6	6	.
De Vangalle, au Sr. Léon.....		6	6	.
De Pierre Jacques, au Sr. Germain Calvert.....		6	6	.
De Jouan, au Sr. Morel.....		6	6	.
10 du dit.				
Payé au dit pour avoir coupé le jarret de Pierre, esclave du Sr. Desmarais <sup>274</sup>	.....	10	6	.
.				
26 du dit.				
Payé au dit pour avoir coupé les oreilles de Domingue le voleur, esclave de la Compagnie.....		6	6	.
30 du dit.				
Id. de Françoisque, esclave du Sr. Courte.....		6	6	.
Id. de Jean, à Julien Gonneau.....		6	6	.

Frais au compte de la  
Compagnie.

14 février.

Payé à Chaumont, la capture de Mathieu, esclave de la Compagnie..... 7 4 .

3 mars.

Payé à François Pigoret<sup>275</sup>, la capture

<sup>273</sup> Léonard Bardinon, dit La Chambre, Maître maçon, époux de Marguerite Etève, x : 30/6/1750 à Saint-Pierre. Ricq. p. 81.

<sup>274</sup> Charles Isnard dit Desmaretz, natif de Coutances, paroisse Saint-Pierre, soldat, venu vers 1724 par *La Vierge de Grâce* (ADR. C° 722, 1725), économe (1735) des héritiers Desforges du premier lit, ci-devant au service de Dumas (1746), commandeur chez Julien Baret (1744). R. Bousquet. *Les esclaves et leurs maîtres à Bourbon (La Réunion), au temps de la Compagnie des Indes. 1665-1767.* op. cit. Livre 2, chap. 3 : Commandeurs et économes sous la régie de la Compagnie des Indes, p. 215-330.

<sup>275</sup> François Pigoret, dit Lacoudre, natif du Mans, commandeur chez Dejean. Ibidem.

	182 14 .
f° 2 r°.	
1766	Ci contre.....182 14 .
d'Etienne Vignol, esclave de la Compagnie.....	30 .
17 avril.	
Payé à M. Tarby qui a pris le nommé Salamalec, esclave de la Compagnie, dans le troisième cas de l'ordonnance, pour sa capture et lui tenir lieu de noir de récompense qui lui était dû, qui ne tombe point à la charge de la Compagnie, ce noir ayant été par là, exempt d'être pendu.....	330 .
5 mai.	
Payé à Bignot, pour la prise de Charlot, esclave de la Compagnie.....	7 4 .
	549 18 .

Je soussigné, greffier en chef du Conseil, certifie le présent état véritable. A Saint-Denis, ce 30 juin 1766.

Duval.

M. Roudic, Conseiller, Caissier général de la Compagnie, en cette Ile, payera à M. Duval, greffier, la somme de cinq cent quarante-neuf livres dix-huit sols, pour le remboursement des avances par lui faites suivant l'état ci-dessus. De laquelle somme sera tenu compte à mon dit Sr. en rapportant le présent quittancé. A Saint-Denis, ce 30 juin 1766.

Dejean.

Payé le dit jour.  
Pour acquit

Duval.

ΩΩΩΩΩΩΩ